

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 27 MARS 2008**

Le Jeudi 27 mars 2008 à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Volvic, convoqué par M. Mohand HAMOUMOU

**Etaient présents :** M. Mohand HAMOUMOU – M. Jean-Pierre PEYRIN – Mme Christiane ZELUS-TRIDEMY – M. Patrick FAURE – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Christophe GIGAULT – Mme Laurence CASTANIE-ANZUR – Mme Denise AMBLARD – M. Henri CAYLA – M. Jean-Pierre MORGE – M. Gérard MENUZZO – M. Jean-Pierre BREMOND – M. Laurent THEVENOT – Mme Annie MALLET-ZOURDANI – Mme Isabelle DOMINGUES – Mme Christine DIEUX – Mme Florence PLUCHART – Mme Marie VERHILLE-CLAESSEN – M. Gilles BRUNEL – M. Lilian TARAGNAT – M. Yann LE JOLIFF – Mme Véronique DE PINHO – Mme Christine PIRES-BEAUNE – Mme Colette DESJOURS – M. Louis-Paul COLDREY

**Etaient représentés :**

Mme Irène LEROY donne procuration à M. Patrick FAURE  
M. Eric AGBESSI donne procuration à Mme Christine PIRES-BEAUNE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Mohand HAMOUMOU, Maire.

Il est à noter la démission de M. Jean LAURENCY, remplacé par M. Louis-Paul COLDREY. Les membres du conseil municipal sont installés dans leurs fonctions.

Mme Florence PLUCHART a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

### **ORDRE DU JOUR**

- **Indemnités de fonction versées au Maire, Adjointes et Conseillers Délégués**
- **Mise en place des commissions, des comités consultatifs et délégations au sein de syndicats et organismes extérieurs**
- **Délégations données au Maire (art. L 2122-22)**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2008 est adopté à l'unanimité.

<b>INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AU MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES</b>
--

I - L'article L. 2123-23-1 du CGCT stipule : les indemnités maximales votées par les conseillers municipaux pour l'exercice effectif des fonctions de maire des communes et de président de délégations spéciales sont déterminées en appliquant au terme de référence mentionné à l'article L. 2123-20 le barème suivant :

Population (habitants)	Taux Maximal (en %)
Moins de 500	17
De 500 à 999	31
De 1 000 à 3 499	43
De 3 500 à 9 999	55
De 10 000 à 19 999	65
De 20 000 à 49 999	90
De 50 000 à 99 999	110
De 100 000 et plus	145

L'art. L. 2123-24-1 du CGCT stipule : les indemnités votées par les conseillers municipaux pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire et de membre de délégation spéciale sont déterminées en appliquant au terme de référence mentionné à l'article L. 2123-20 le barème suivant :

Population (habitants)	Taux Maximal (en %)
Moins de 500	6,6
De 500 à 999	8,25
De 1 000 à 3 499	16,5
De 3 500 à 9 999	22
De 10 000 à 19 999	27,5
De 20 000 à 49 999	33
De 50 000 à 99 999	44
De 100 000 et plus	66

II - L'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu au I, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

Les conseillers municipaux peuvent aussi percevoir des indemnités de fonction dans les situations suivantes :

- pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller
- en contrepartie de l'exercice d'une délégation de fonction consentie par le maire. L'indemnité est comprise dans « l'enveloppe » constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouée au maire et aux adjoints en exercice.

Considérant la population de Volvic de 4 412 habitants.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition suivante :

### **TABLEAU DE REPARTITION DE L'INDEMNITE MENSUELLE DES ELUS**

IB 1015 au 1<sup>er</sup> mars 2008 : 3 741,26

INDEMNITES MAXIMALES POSSIBLES AU 1/03/08		
Maire	55 % de IB 1015	2 057,69 €
Adjoints x 8	22 % de IB 1015	823,08 € x 8
Conseillers délégués	Compris dans l'enveloppe globale allouée au maire et aux adjoints	
Montant total de l'enveloppe maximale		8 642,33 €

INDEMNITES VOTEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL		
Maire	52 % de IB 1015	1 945,45 €
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> adjoint	22 % de IB 1015	823,08 € x 2
3 <sup>ème</sup> 4 <sup>ème</sup> 5 <sup>ème</sup> 6 <sup>ème</sup> adjoint	19 % de IB 1015	710,84 € x 4
Conseillers délégués	9,5 % de IB 1015	355,42 € x 5
Montant total de l'enveloppe attribuée		8 212,07 €

**Le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.**

Les crédits sont prévus au budget primitif à l'article 6531.

<b>MISE EN PLACE DES COMMISSIONS, DES COMITÉS CONSULTATIFS ET DÉLÉGATIONS AU SEIN DE SYNDICATS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS</b>
---

- **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection au scrutin proportionnel des 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Maire est Président de droit de cette commission.

Il est procédé au vote à scrutin secret.

**ELECTION DE 5 DELEGUES TITULAIRES ET DE 5 DELEGUES SUPPLEANTS :**

Candidatures : 1 liste composée de :

Titulaires :

M. Gilles BRUNEL  
M. Patrick FAURE  
M. Jean-Pierre PEYRIN  
Mme Florence PLUCHART  
M. Louis Paul COLDREY

Suppléants :

Mme Christiane ZELUS-TRIDEMY  
M. Jean-Pierre BREMOND  
Mme Laurence DUPONT  
Mme Annie MALLET-ZOURDANI  
M. Eric AGBESSI

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, proclame les résultats :

Nombre de votants : 27

Nombre de nuls : 2

Suffrages exprimés : 25

**Sont élus :**

Titulaires

**M. Gilles BRUNEL : 25 voix**  
**M. Patrick FAURE : 25 voix**  
**M. Jean-Pierre PEYRIN : 25 voix**  
**Mme Florence PLUCHART : 25 voix**  
**M. Louis Paul COLDREY : 25 voix**

Suppléants :

**Mme Christiane ZELUS-TRIDEMY : 25 voix**  
**M. Jean-Pierre BREMOND : 25 voix**  
**Mme Laurence DUPONT : 25 voix**  
**Mme Annie MALLET-ZOURDANI : 25 voix**  
**M. Eric AGBESSI : 25 voix**

La commission de délégation de service public sera composée des membres de la commission d'appel d'offres ci-dessus élus, d'un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes et de Monsieur le Receveur-Percepteur.

Eventuellement de personnes qualifiées au nombre de 3.

- **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner les membres de la commission des impôts directs.

**Candidatures :**

*Titulaires :*

M. Mohand HAMOUMOU  
M. Gilles BRUNEL  
Mme Florence PLUCHART  
M. Henri CAYLA  
M. Jean-Pierre MORGE  
Mme Véronique DE PINHO  
Mme Colette DESJOURS  
M. Eric AGBESSI

*Suppléants :*

Mme Isabelle DOMINGUES  
Mme Christine DIEUX  
M. Laurent THEVENOT  
Mme Irène LEROY  
Mme Marie VERHILLE-CLAESSEN  
M. Gérard MENUZZO  
M. Louis-Paul COLDREY  
Mme Christine PIRES-BEAUNE

M. Mohand HAMOUMOU, Maire, proclame les résultats :

Nombre de votants : 27

Nombre de nuls : 1

Suffrages exprimés : 26

**Sont Elus :**

*Titulaires :*

**M. Mohand HAMOUMOU : 26 voix**  
**M. Gilles BRUNEL : 26 voix**  
**Mme Florence PLUCHART : 26 voix**  
**M. Henri CAYLA : 26 voix**  
**M. Jean-Pierre MORGE : 26 voix**  
**Mme Véronique DE PINHO : 26 voix**  
**Mme Colette DESJOURS : 26 voix**  
**M. Eric AGBESSI : 26 voix**

*Suppléants :*

**Mme Isabelle DOMINGUES : 26 voix**  
**Mme Christine DIEUX : 26 voix**  
**M. Laurent THEVENOT : 26 voix**  
**Mme Irène LEROY : 26 voix**  
**Mme Marie VERHILLE-CLAESSEN : 26 voix**  
**M. Gérard MENUZZO : 26 voix**  
**M. Louis-Paul COLDREY : 26 voix**  
**Mme Christine PIRES-BEAUNE : 26 voix**

- **COMMISSION DE RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES**

Après le renouvellement des Conseils Municipaux, la Commission de révision des listes électorales doit être reconstituée.

Elle est composée des délégués du Tribunal de Grande Instance, des délégués de l'administration.

La Commission est présidée de droit par le Maire de la Commune, des Conseillers Municipaux sont également appelés à siéger. Ils sont au nombre de 4 (Monsieur le Maire et un de ses représentants par bureau).

**Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les personnes suivantes comme membres de la Commission de révision des listes électorales :**

- **M. Mohand HAMOUMOU, Président**
- **Membres : Bureau 1 : Mme Christiane ZELUS-TRIDEMY**  
**Bureau 2 : M. Gérard MENUZZO**

**Bureau 3 : M. Jean-Pierre PEYRIN**

**ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AUX DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITÉ ET DE GAZ DU PUY-DE-DÔME (S.I.E.G.)**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au S.I.E.G. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme).

Candidatures

M. Gilles BRUNEL

M. Jean-Christophe GIGAULT

**Après vote, le conseil municipal élit, à l'unanimité :**

**M. Gilles BRUNEL, titulaire**

**M. Jean-Christophe GIGAULT, suppléant**

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE RIOM (S.I.A.R.R.)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (SIARR).

Candidatures :

M. Jean-Christophe GIGAULT

Mme Denise AMBLARD

M. Jean-Yves SUDRE

Mme Florence PLUCHART

**Après vote du conseil municipal, sont élus à l'unanimité :**

**M. Jean-Christophe GIGAULT, titulaire**

**M. Jean-Yves SUDRE, titulaire**

**Mme Denise AMBLARD, suppléante**

**Mme Florence PLUCHART, suppléante**

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE À DOMICILE (S.I.A.D.)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants au Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile (S.I.A.D.)

Candidatures :

M. Henri CAYLA

Mme Véronique DE PINHO

Mme Christine DIEUX

Mme Marie VERHILLE-CLAESSEN

**Après vote du conseil municipal sont élus, à l'unanimité :**

**M. Henri CAYLA, titulaire**  
**Mme Véronique DE PINHO, titulaire**  
**Mme Christine DIEUX, suppléante**  
**Mme Marie VERHILLE-CLAESSEN, suppléante**

<p align="center"><b>DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUX DIFFERENTS ORGANISMES ET INSTITUTIONS</b></p>
---

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune dans divers organismes et institutions.

**Le conseil Municipal, à l'unanimité, élit ainsi les représentants :**

**CEPIV (Comité Environnement pour la Protection de l'Impluvium de Volvic) :**

M. Jean-Yves SUDRE, titulaire  
M. Jean-Christophe GIGAULT, titulaire  
Mme Véronique DE PINHO, titulaire  
M. Yann LE JOLIFF, suppléant

**CDEC (Commission Départementale d'Equipement Commercial) :**

M. Mohand HAMOUMOU, titulaire  
M. Gérard MENUZZO, suppléant

**EPF/SMAF :**

M. Mohand HAMOUMOU, titulaire  
M. Jean-Pierre PEYRIN, suppléant

**PARC DES VOLCANS :**

Mme Irène LEROY

**SEMERAP :**

M. Lilian TARAGNAT

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE :**

M. Mohand HAMOUMOU, titulaire  
Mme Christine DIEUX, titulaire  
Mme Véronique DE PINHO, titulaire  
Mme Annie MALLET-ZOURDANI, titulaire  
Mme Irène LEROY, suppléante

**LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :**

M. Patrick FAURE, titulaire  
Mme Laurence DUPONT, titulaire  
M. Laurent THEVENOT, titulaire  
M. Mohand HAMOUMOU, suppléant  
M. Henri CAYLA, suppléant  
M. Yann LE JOLIFF, suppléant

**COLLEGE VICTOR HUGO :**

Mme Laurence DUPONT, titulaire  
M. Yann LE JOLIFF, titulaire  
Mme Marie VERHILLE-CLAESSEN, suppléante  
M. Laurent THEVENOT, suppléant

**INSTITUTION SAINTE AGNES :**

M. Mohand HAMOUMOU  
M. Jean-Pierre PEYRIN

CHAMBRE DE COMMERCE :

M. Gérard MENUZZO

CHAMBRE DES METIERS :

M. Gérard MENUZZO

CHAMBRE D'AGRICULTURE :

M. Jean-Christophe GIGAULT

COMITE DE JUMELAGE :

Mme Laurence CASTANIE-ANZUR

OFFICE DE TOURISME :

Mme Christiane ZELUS-TRIDEMY

Mme Florence PLUCHART

ASSOCIATION RIOMOISE POUR LA JEUNESSE (ARJ) :

Mme Laurence DUPONT

Mme Christiane ZELUS-TRIDEMY

FETREP (Transports scolaires) :

M. Lilian TARAGNAT

ASSOCIATION DE GESTION DU SCHEMA D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (AGSGV) :

M. Henri CAYLA

Mme Véronique DE PINHO

Mme Marie VERHILLE-CLAESSEN

MISSION LOCALE :

M. Henri CAYLA, titulaire

Mme Véronique DE PINHO, suppléante

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES VOLVIC SOURCES ET VOLCANS</b>
---

• **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

La communauté de commune « Volvic – Sources et Volcans » est administrée par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres.

En vertu de l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués communautaires est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés.

Ces délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue.

Pour Volvic, le nombre de délégués autorisés à siéger au sein du conseil communautaire « Volvic – Sources et Volcans » est de 5 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants.

Il est ensuite procédé à l'élection.

Candidatures :

Titulaires :

M. Mohand HAMOUMOU  
M. Jean-Pierre PEYRIN  
Mme Florence PLUCHART  
M. Jean-Christophe GIGAULT  
M. Patrick FAURE

Suppléants :

M. Gérard MENUZZO  
Mme Christiane ZELUS-TRIDEMY  
Mme Christine DIEUX

Nombre de votants : 27

Nombres de bulletins nuls : 4 (blancs)

Nombre de suffrages exprimés : 23

**Sont élus :**

**Titulaires :**

**M. Mohand HAMOUMOU : 23 voix**  
**M. Jean-Pierre PEYRIN : 23 voix**  
**Mme Florence PLUCHART : 23 voix**  
**M. Jean-Christophe GIGAULT : 23 voix**  
**M. Patrick FAURE : 23 voix**

**Suppléants :**

**M. Gérard MENUZZO : 23 voix**  
**Mme Christiane ZELUS-TRIDEMY : 23 voix**  
**Mme Christine DIEUX : 23 voix**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL**

• **FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS**

Vu l'article R. 123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles confiant au conseil municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS, celui-ci, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123- 6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

• **ELECTION DES ADMINISTRATEURS**

Vu les articles R. 123-8, R. 123-10 et R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2008 fixant à 13 le nombre d'administrateurs du CCAS, compris M. Mohand HAMOUMOU, Maire, Président de droit ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1<sup>er</sup> : de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants au conseil d'administration du CCAS.

Candidatures :

M. Henri CAYLA  
Mme Véronique DE PINHO  
Mme Marie VERHILLE-CLAESSEN

Mme Isabelle DOMINGUES  
Mme Christine DIEUX  
Mme Colette DESJOURS

Nombre de votants : 27  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 27

**Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :**

**M. Henri CAYLA**  
**Mme Véronique DE PINHO**  
**Mme Marie VERHILLE-CLAESSEN**  
**Mme Isabelle DOMINGUES**  
**Mme Christine DIEUX**  
**Mme Colette DESJOURS**

**CAMPING**

• **ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection des membres appelés à siéger au sein du conseil d'exploitation du Camping.

Conformément aux statuts du conseil d'exploitation, le conseil municipal doit désignés 4 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Candidatures :

Titulaires :

M. Lilian TARAGNAT  
M. Gilles BRUNEL  
M. Jean Pierre BREMOND  
Mme Christiane ZELUS-TRIDEMY

Suppléants :

M. Jean-Pierre MORGE  
Mme Florence PLUCHART

Nombre de votants : 27  
Bulletins nuls ou blancs : 0  
Suffrages exprimés : 27

**Sont élus :**

**Titulaires :**

**M. Lilian TARAGNAT : 27 voix**  
**M. Gilles BRUNEL : 27 voix**  
**M. Jean-Pierre BREMOND : 27 voix**  
**Mme Christiane ZELUS-TRIDEMY : 27 voix**

**Suppléants :**

**M. Jean-Pierre MORGE : 27 voix**  
**Mme Florence PLUCHART : 27 voix**

Les élections suivantes ont été reportées :

- Syndicat Mixte des Utilisateurs d'Eau de la Région de Riom (S.M.U.E.R.R.)
- Conseil d'exploitation du Centre Aquatique
- Comité Technique Paritaire
- Comité National d'Action Social (C.N.A.S.)

## DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Monsieur le Maire expose :

- L'article L 2122.22 du Code des Collectivités territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines des attributions de cette assemblée.
- Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'attribution de la totalité des délégations prévues à l'article L 2122.22 (voir annexe 1).**

## INTERVENTIONS

1/ Suite à la demande de Mme Christine PIRES-BEAUNE, Monsieur le Maire précise que des commissions seront mises en place dans un mois ou deux environ.

2/ - Mme DESJOURS fait remarquer que lors du mandat précédent la minorité du Conseil Municipal avait été intégrée dans toutes les commissions et pas seulement dans celles où leur présence est légalement obligatoire.

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y aura un conseil municipal tous les mois, fixé en général (sous réserve de modification) le dernier jeudi de chaque mois.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL : MERCREDI 30 AVRIL 2008 à 19 h 00

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son intention de mettre en place une réunion publique d'information pour les administrés de la commune qui pourrait avoir lieu tous les 3 ou 4 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie tous les participants et le public de sa présence et clos la séance.

Le Maire,  
Mohand HAMOUMOU